

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en présentiel le 20 février 2024 à 19 h, à la salle publique, sous la présidence de Mme Christine Doré et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Stéphanie Girard Lana Boulianne Christine Doré Émilie Fillion Stéphanie Collard Nadia Rose Isabelle Tremblay	MM.	Steve Dickey-Bessette Pierre Imbeault Christian Fillion Sylvain Jomphe
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M ^{mes}	Sandra Boulianne Chantale Cyr Julie Hudon Émilie Lavoie	MM.	Jean-François Proulx Régis Lavoie
------------------	--	-----	--------------------------------------

Sont absents :

M ^{me}	Jeanne Blackburn-Murray	MM.	Érick Chamberland Éric Bilodeau
-----------------	-------------------------	-----	------------------------------------

CA-2024-032

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous, il est 19h07. Confirmation que le quorum est atteint.

CA-2024-033

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Sylvain Jomphe et résolu unanimement et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidente
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolutions en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal
- 3. Octroi de contrat de construction et autorisation de signature – École Saint-Cœur-de-Marie**
- 4. Octroi de contrat de construction et autorisation de signature – École Saint-Antoine**
- 5. Autorisation de destruction de documents numérisés à la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)**
- 6. Abrogation de la politique « Régulation des apprentissages au primaire et au secondaire »**
- 7. Adhésion au nouveau regroupement d'assurances de dommages**
- 8. Calendriers scolaires 2024-2025 – Formation professionnelle et formation générale adultes**

9. Nomination d'une direction générale adjointe
10. Points statutaires
 - 10.1 Reddition de compte du comité de vérification
 - 10.2 Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique
 - 10.3 Reddition de compte du comité des ressources humaines
 - 10.4 Reddition de compte du comité consultatif du transport
 - 10.5 Reddition de compte du comité de parents
 - 10.6 Reddition de compte du PEVR
11. Période de questions du public
12. Sujets divers
13. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CA-2024-034

Adoption du
procès-verbal

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE

CA-2024-035

Octroi de contrat
de construction et
autorisation de
signature – École
Saint-Cœur-de-
Marie

À la suite de la lettre d'annonce du Ministère de l'Éducation et de la signature de la convention d'aide financière confirmant 6 634 952\$, octroyée pour le projet d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie (ajout d'un gymnase de 432 m²), une bonification du budget par les mesures d'investissement du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a été approuvée par la gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES) pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs (Plan quinquennal des investissements 2022-2023).

Le projet a été présenté et approuvé par le Ministère de l'Éducation afin de respecter les échéanciers prévus, le Service des ressources matérielles doit procéder à l'octroi des contrats de construction en mars 2024.

Le montant estimé des travaux s'élève à plus de 5 M\$.

Selon le « Règlement de délégation des fonctions et pouvoir » pour les travaux de plus de 5 M\$, une autorisation de signature du contrat avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme (processus d'appel d'offres public) doit être octroyée par le Conseil d'administration du CSSRDS à la direction générale.

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation du Ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT le montant estimé des travaux de plus de 5 M\$;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT le « Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs » du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (art. 6.3);

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme pour le projet d'ajout d'un gymnase et de rénovations à l'école Saint-Cœur-de-Marie.

ADOPTÉE

CA-2024-036

Octroi de contrat de construction et autorisation de signature – École Saint-Antoine

À la suite de l'évaluation de l'état du bâtiment, un budget a été réservé dans les mesures d'investissement du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs à l'école Saint-Antoine (Plan quinquennal des investissements 2022-2023).

Le projet a été présenté et approuvé par la gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES) afin de respecter les échéanciers prévus. Le Service des ressources matérielles doit procéder à l'octroi des contrats de construction en mars 2024.

Le montant estimé des travaux s'élève à plus de 5 M\$.

Selon le « Règlement de délégation des fonctions et pouvoir » pour les travaux de plus de 5 M\$, une autorisation de signature du contrat avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme (processus d'appel d'offres public) doit être octroyée par le Conseil d'administration du CSSRDS à la direction générale.

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation du Ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT le montant estimé des travaux de plus de 5 M\$;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT le « Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs » du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

Il est proposé par Mme Émilie Fillion et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de rénovation à l'école Saint-Antoine.

ADOPTÉE

CA-2024-037

Autorisation de destruction de documents numérisés à la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ)

En conformité avec la « Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics », certains documents seront numérisés. L'équivalence fonctionnelle des documents numériques permettra au Service de la gestion documentaire et des archives de détruire les versions papier.

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme que le projet de numérisation des documents inactifs sera réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme que le projet de numérisation des documents inactifs sera réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la « Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics »;

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Sandra Boulianne, secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, d'agir au nom du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, à signer les documents requis et fournir les renseignements demandés dans le « Formulaire de conformité » en collaboration avec l'analyste aux archives, afin de demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2024-038

Abrogation de la politique
« Régulation des
apprentissages au
primaire et au
secondaire »

En 2015, les Services éducatifs avaient développé un processus de régulation des apprentissages afin de se donner une vision commune de l'évaluation, harmoniser les pratiques évaluatives des écoles, s'assurer du respect des encadrements légaux relatifs à l'évaluation et mesurer la réussite des élèves pour réguler les pratiques d'enseignement.

En 2020-2021, les Services éducatifs ont élaboré la « Politique d'évaluation des apprentissages » grâce à des travaux avec des directions d'école, des professionnels et des enseignants. Cette politique donne une vision commune de l'évaluation, clarifie les responsabilités des personnes agissant en évaluation, encadrent les normes et modalités d'évaluation, assure une régulation des apprentissages des élèves et met en place un processus de révision de notes. Cette politique a été révisée et amendée en avril 2023 en raison d'une nouvelle réglementation du Ministère de l'Éducation.

Ensuite, le Plan d'engagement vers la réussite permet de planifier les priorités du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay au regard de la réussite des élèves et de mesurer par des indicateurs l'atteinte des cibles fixées. Les projets éducatifs des écoles, en cohérence avec le PEVR, amènent les équipes collaboratives à monitorer les apprentissages des élèves et réguler les pratiques d'enseignement et d'évaluation.

Dans ce contexte amené par le projet de loi 40 (PL 40), les objectifs de la politique « Régulation des apprentissages au primaire et au secondaire » sont assurés par la « Politique d'évaluation des apprentissages » et par le PEVR.

CONSIDÉRANT les articles 96.15 et 193.7 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la Politique d'évaluation des apprentissages;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'abrogation de la politique « Régulation des apprentissages au primaire et au secondaire » .

ADOPTÉE

CA-2024-039

Adhésion au
nouveau
regroupement
d'assurances de
dommages

Le CSSRDS fait partie d'un regroupement d'assurances réunissant vingt-deux (22) centre de services scolaires pour l'appel d'offres de produits non offert par L'Union réciproque en assurance scolaire du Québec (URASQ).

Il est dans l'intérêt du CSSRDS d'adhérer à un nouveau regroupement « élargi » d'achat d'assurances de dommages.

Ce regroupement élargi vise l'association de l'Est-du-Québec (22 CSS), de l'Estrie-Montérégie (13 CSS) et de Laval-Mille-Îles (2 CSS).

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de regrouper dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaire des Mille-Îles et de Laval;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce nouveau regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de trois (3) ans, soit un (1) an ferme et deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du « Règlement sur les contrats de services des organismes publics » prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du « Règlement sur les contrats de services des organismes publics » stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à trois (3) ans;

Il est proposé par M. Sylvain Jomphe et résolu unanimement :

D'ADHÉRER au nouveau regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaire des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2024-2025, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines.

DE MANDATER la firme Gestion Turcot & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines.

DE MANDATER le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat.

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associés Inc., soit

- d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de trois (3) ans, soit un (1) an ferme et deux (2) années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offre public pour l'ensemble des centres de services scolaire participant au regroupement;

D'AUTORISER Mme Chantale Cyr, directrice générale du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

CA-2024-040

Calendriers scolaires 2024-2025 – Formation professionnelle et formation générale adultes

Chaque année, la direction du CFGA des Rives-du-Saguenay et la direction du CFP du Grand-Fjord préparent les calendriers scolaires pour la prochaine année scolaire à partir de la proposition faite par les Services éducatifs pour celui du primaire et du secondaire. Ceci permet un arrimage harmonisé pour le personnel et les élèves. À

cette fin, nous avons mené une consultation auprès du syndicat des enseignants selon les modalités prévues dans la convention collective.

Les journées pédagogiques ont été réparties dans l'année scolaire afin qu'elles puissent être disponibles aux équipes-centres pour répondre aux obligations et pour favoriser le développement professionnel et le travail de collaboration entre la formation professionnelle, la formation générale adultes et la formation générale jeunes.

Soulignons que la journée pédagogique du 8 novembre 2024 sera commune pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle et ce pour les 4 centres de services scolaires de la région. Soulignons également que la journée pédagogique du 6 décembre 2024 sera commune pour le primaire, le secondaire, la FGA et la FP afin de tenir une activité de formation continue commune.

Enfin, pour le calendrier du CFGA, la consultation du syndicat des enseignants a mené au déplacement d'une journée pédagogique initialement prévue le 27 septembre 2024 au 20 septembre 2024. Les enseignants pourront ainsi profiter de temps plus tôt en septembre. De plus, cette consultation a permis de placer les cinq journées pédagogiques mobiles à fixer par le Centre en collaboration avec les enseignants. Concernant la FP, les consultations ont permis de consolider l'orientation prise en 2023-2024 à savoir la réalisation d'un seul calendrier pour l'ensemble des pavillons. De plus, nous avons pour objectif de conserver des semaines complètes de cours au début et en fin d'année scolaire de même qu'au changement de semestre. Par cette façon de faire, nous cherchons à diminuer l'absentéisme chez nos apprenants dans ces périodes névralgiques.

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire déposé respecte la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et le Régime pédagogique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'AUTORISER les projets de calendriers scolaires 2024-2025, pour le Centre de formation générale aux adultes des Rives-du-Saguenay et pour le Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord, tels que déposés.

ADOPTÉE

CA-2024-041

Nomination d'une direction générale adjointe

Il est proposé par M. Pierre Imbeault et résolu unanimement :

D'OUVRIR le huis clos. Il est 19h41

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

DE FERMER le huis clos. Il est 20h18.

La volonté de l'organisation est d'exercer une gestion axée sur la performance dans le cadre de la réussite éducative des élèves. La direction générale entend poursuivre ses efforts en développement organisationnel et souhaite revoir sa structure.

Dans le respect du cadre financier, aucun poste de direction ne sera ajouté à la structure organisationnelle puisque l'intention est de confier des responsabilités additionnelles à la direction des Services éducatifs. Cette nouvelle fonction lui permettra d'exercer un rôle conseil stratégique auprès de la direction générale, d'accompagner les gestionnaires et de soutenir les équipes écoles par la mise en place d'outils structurants en lien avec les meilleures pratiques.

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2026 met l'emphase sur la réussite, la persévérance, le bien être des élèves et la mise en place de l'employeur de choix. Pour atteindre ces objectifs, le CSSRDS doit considérer :

- L'importance de la performance organisationnelle et de la culture de données;
- La nécessité d'habiliter les gestionnaires dans l'interprétation et l'utilisation des données;
- L'obligation de gérer les résultats;
- Le développement de standards et d'outils de gestion d'amélioration continue.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection dépose au conseil d'administration, pour adoption, un rapport contenant une recommandation quant à la nomination d'une direction générale adjointe responsable de la direction des services éducatifs;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'abolition du poste de directeur des services éducatifs et conséquemment de procéder à la création d'un poste de directeur général adjoint responsable des services éducatifs;

DE PROCÉDER à la nomination de M. Régis Lavoie, au poste de directeur général adjoint responsable de la direction des Services éducatifs pour une entrée en fonction prévue le 21 février 2024;

DE DÉLÉGUER la présidente et la direction générale afin de procéder à la signature du contrat afférent.

ADOPTÉE

CA-2024-042

Points statutaires -
Reddition de
compte du comité
de vérification

M. Sylvain Jomphe, président du comité de vérification, mentionne un déficit mineur envisagé compte tenu du budget global de deux-cent-cinquante (250) millions. Concernant les surplus des établissements, il n'y aura pas de surplus transféré dans les établissements, malgré le fait qu'ils doivent tout de même effectuer une résolution à ce sens.

CA-2024-043

Points statutaires –
Reddition de
compte du comité
de gouvernance et
d'éthique

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 29 août 2023.

CA-2024-044

Points statutaires –
Reddition de
compte du comité
des ressources
humaines

M. Pierre Imbeault mentionne qu'un tour d'horizon des principaux dossiers a été effectué lors de leur première rencontre de l'année. L'état de situation du plan de relève des cadres a fait partie des points à l'ordre du jour. Des discussions ont eu lieu sur le plan de transformation des ressources humaines quant à savoir quel en était l'aboutissement final. Plan qui en est à la quatrième (4^{ième}) année sur un total de cinq (5), qui partait du constat effectué lors de la rentrée en fonction de Mme Julie Hudon, qu'il y avait beaucoup de dysfonctionnement au niveau des ressources humaines. Un compte-rendu du projet collaboratif au sujet de la santé et de la sécurité au travail fait au centre ressources sur lequel ils ont eu beaucoup de félicitations des gens de la CNESST a été mentionné. Une discussion sur le projet de loi 23 concernant l'impact majeur sur la gouvernance des CSS et sur le mandat et les régies interne du comité des ressources humaines. Une demande est faite à Mme Sandra Boulianne afin de préparer une synthèse des changements majeurs concernant cette loi.

CA-2024-045

Points statutaires –
Reddition de
compte du comité
consultatif du
transport

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 29 août 2023.

CA-2024-046

Points statutaires –
Reddition de
compte du comité
de parents

Mme Christine Doré, vice-présidente du comité de parents, présente les points abordés lors de la dernière séance. Une discussion quant à savoir comment utiliser les fonds dans le compte du comité de parents a été effectué. Une décision a été prise : une journée de formation offerte gratuitement aux parents dans le cadre du congrès de la Fédération des Comités de parents du Québec qui se déroulera ici à Saguenay au mois de juin 2024. Un sondage « Forms » sera fait afin de connaître les intérêts des parents pour ce genre d'évènement. Une première pour le comité, la nomination d'un membre pour siéger au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREPAS).

CA-2024-047

Points statutaires –
Reddition de
compte du Plan
d'engagement vers
la réussite

M. Jean-Francois Proulx mentionne la fin de l'accompagnement de la confection des projets éducatifs avec les deux derniers prévus pour cette semaine. Ils auront donc fait le tour de l'ensemble du CSS. Le retour de tous les projets a pour date limite le mois d'avril. Les prochains accompagnements seront après la semaine de relâche dans les tables de collaboration des écoles primaires, secondaires et de centres. Concernant la diffusion du PEVR, ils travaillent sur une capsule narrative en collaboration avec l'équipe des communications du centre.

CA-2024-048

Période de
questions du
public

Aucun public.

CA-2024-049

Sujets divers

Mme Cyr fait un bilan des avancements concernant la soirée bénéfice de la Fondation de la réussite du Fjord du 29 février 2024 et invite les membres à se joindre à elle lors de cet évènement.

CA-2024-050

Date de la
prochaine séance

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 23 avril 2024 à 19h.

CA-2024-051

Clôture de la
rencontre

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu unanimement :

DE CLORE la rencontre. Il est 20h47

ADOPTÉE



La secrétaire générale



La présidente